

Timbres de garantie : nouveaux tarifs plus avantageux

Le Syndicat des Côtes du Rhône a renégocié le prix des timbres de garantie auprès du fournisseur Scribos pour soutenir les vignerons dans un contexte difficile.*

Face à un contexte économique difficile, le Syndicat des Côtes du Rhône a décidé de réduire le prix des timbres de garantie, passant de 35,80 € les 1000 unités à 19,99 €. Cette mesure, rendue possible grâce à une négociation avec le fournisseur Scribos, vise à offrir un soutien accru aux vignerons tout en maintenant les nombreux avantages que procurent ces timbres en termes de traçabilité, prévention de la contrefaçon, interaction avec les clients, promotion, etc...

Les avantages essentiels

Les timbres offrent de nombreux avantages aux vignerons, tant en termes de différenciation que de traçabilité et de prévention de la contrefaçon. Voici un aperçu des principaux bénéfices :

1. Différenciation sur le marché :

Les timbres permettent aux producteurs de se distinguer de leurs concurrents en mettant en valeur des aspects uniques de leurs produits, tels que leurs méthodes de production durables ou leurs engagements envers la qualité.

2. Interaction avec les clients :

Les informations mises en avant sur les timbres permettent aux clients d'interagir directement avec les producteurs. Cela permet de partager du contenu marketing et de la communication avec ses clients.

3. Traçabilité et authenticité :

A chaque scan, les timbres permettent de suivre le parcours des produits depuis leur production jusqu'à leur consommation finale. Cette fonctionnalité aide également à lutter contre les marchés parallèles.

4. Prévention de la contrefaçon :

En fournissant des informations sur l'origine et l'authenticité des produits, les timbres, infalsifiables, aident à prévenir la contrefaçon des bouteilles. Ce qui garantit l'authenticité des produits et renforce la confiance des consommateurs.



Un outil pratique et efficace

Malgré l'absence de dématérialisation des informations nutritionnelles sur les timbres (suite à la dernière version de la législation), ces derniers demeurent pertinents et offrent plusieurs avantages. En effet :

- > Ils peuvent toujours être utilisés sur les bouteilles produites avant le 8 décembre 2023 (millésime 2023),
- > Ils peuvent être utilisés en tant que 2^e QR Code, pour ceux qui souhaitent continuer à protéger leurs biens (et sauvegarder l'image des Côtes du Rhône) et communiquer avec leurs clients.

Les timbres offrent une solution pratique pour séparer clairement les informations commerciales des informations nutritionnelles, répondant ainsi aux exigences réglementaires en vigueur. Cette caractéristique permet aux producteurs de fournir des informations commerciales complètes tout en conservant une présentation esthétique et fonctionnelle de leurs produits grâce à l'utilisation de timbres adhésifs. Cela offre aux producteurs une opportunité de différenciation sur le marché, tout en économisant une place précieuse sur la contre-étiquette.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter directement le Syndicat (service juridique).

**Pour rappel le Syndicat ne prend aucun profit sur les Timbres de garantie.*

Enzo Dunière

